

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 3

Rubrik: Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito romand**Le souverain a tranché...**

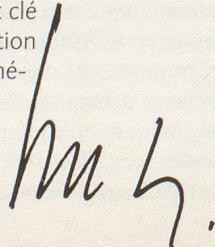
La Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPC), selon les communiqués de presse, a été plébiscitée le 18 mai par plus de 80 % des votants. «Y'a pas photo», dirait un connaisseur. Oui, le souverain a fait un choix entre un *oui* et un *non*, mais sans plus. C'est une réelle satisfaction pour le Conseil fédéral, les parlementaires et les initiateurs du nouveau concept, pour l'Union suisse pour la protection civile, même si elle a tenté de présenter, lors de la période de consultation, les quelques défauts qu'elle percevait dans le contenu de la loi sur la protection civile. Mais là encore, comme l'avait dit Ulrich Bucher dans un éditorial de notre revue *action*, «la réponse à cette votation ne peut être qu'un oui ou un non».

Ce oui donnera aussi la latitude nécessaire de procéder aux «réglages fins» par le truchement des Ordonnances.

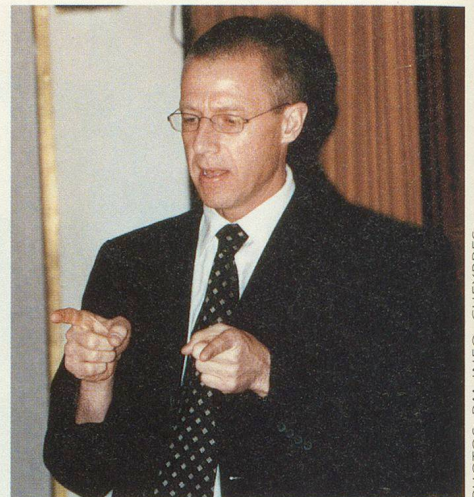
Le résultat de cette votation, dans les chiffres, est sans équivoque. Pourtant, nous ne pouvons qu'encourager les législateurs à ne pas céder à un triomphalisme qui serait de mauvais aloi. En effet, le succès de la mise en place concrète dépendra, pour beaucoup, du concours des cantons, des communes et de la base. D'autre part, un tel résultat doit paraître quelque peu «étonnant», parce qu'apparemment il ne correspond pas à la complexité du concept. C'est un crédit confiance qui a été accordé aux autorités fédérales, et au-delà aux cantons, par des citoyens qui souhaitent vivre en sécurité et qui pensent, avec raison, que ce sont nos autorités qui doivent assurer «leur» sécurité. Ne les décevons pas.

C'est ici et maintenant que tout commence. Le et les législateurs aux différents niveaux auront besoin de toutes leurs forces de persuasion pour que le système fonctionne avec l'ensemble des partenaires. Ne l'oublions pas: tous les partenaires sont des experts avérés dans leur secteur d'activité. On aurait tort de ne pas les associer le plus vite possible pour la résolution des problèmes de coordination, pour clarifier les incertitudes et pour convaincre les cantons de mettre des moyens en suffisance pour disposer d'un instrument efficace et efficient. Dans cette optique, la transparence sera un élément clé du succès et l'information le fer de lance de l'adhésion de tous les partenaires concernés.

René Mathey




J.-C. Dédo: «L'UGPS se doit d'informer le public et les autorités cantonales et communales sur le rôle des partenaires à la sécurité...»



Urs Rechsteiner: «La transformation en boulettes d'un gramme de cocaïne procure un bénéfice de 360 francs!»

L'UGPS AUX VIEUX-GRENADIERS

Le partenariat dans la ligne de mire

Haut lieu de la vie associative genevoise, la salle des Vieux-Grenadiers accueillait l'Assemblée générale de l'Union genevoise des partenaires de la sécurité (UGPS). Quelque cinquante membres étaient présents, parmi lesquels on reconnaissait le vice-président de l'USPC, Christian Rey, Dominique Gaillard et Michel Tardin, respectivement président de la section valaisanne et neuchâteloise. Le Service de la sécurité civile était représenté par son directeur adjoint Guy Progin. La partie administrative a été suivie par un intéressant exposé d'Urs Rechsteiner, chef de la police judiciaire de Genève, sur le thème «La criminalité organisée et les facteurs influençant la sécurité»: tout un programme.

RENÉ MATHEY

Pour son président Jean-Charles Dédo, l'essentiel des réflexions du Comité durant l'année 2002 s'est cristallisé autour du développement du partenariat, en y associant les types de membres concernés par la sécurité. Si ce concept paraît simple à saisir, il reste difficile à cerner et surtout à mettre en œuvre, notamment dans le cadre de la future Loi fédérale sur la protection de la population dont il représente un point fort. Dans le canton de Genève, l'UGPS pourrait-elle jouer ce rôle? Quelques éléments de réponses ont été apportés. Ces nouveaux partenaires pourraient être des collectivités publiques, des entreprises publiques ou privées liées avec la sécurité et la santé, etc. En bref, ce travail de réflexion sera poursuivi cette année.

L'information au centre

Dans le cadre de l'information, l'UGPS poursuit l'édition de son bulletin. Ce sont les activités des membres de l'association qui ont été mises en lumière, afin que ceux-ci sachent qui fait quoi en matière de sécurité et de protection. Le bulletin n'a pas manqué non plus de relayer les objectifs des élus responsables de la sécurité, notamment ceux de M^{me} Spoerri, conseillère d'Etat.

Malgré le changement de «raison sociale» (UGPS au lieu de AGPC) et les conflits émotionnels bien légitimes que cela a provoqué,

Jean-Charles Dédo ne peut que se réjouir de l'amélioration des relations entre la direction de la Sécurité civile cantonale ainsi qu'avec les organisations de protection civile des communes et des groupements de communes. Ce point est d'autant plus important aux yeux du président que la protection civile traverse une période plutôt chaotique. A cet égard, le relais en matière d'information que représente l'UGPS n'en est que plus important, afin de faire comprendre à chacun – autorités cantonales et communales –, et au public en particulier, les importants problèmes que posent (et poseront encore...) les modifications de la future loi fédérale, et du soutien que cette institution (la PCI) est en droit d'attendre.

USPC et LPPC

Section de l'Union suisse pour la protection civile, l'UGPS n'a pas manqué de participer aux événements de la vie de l'association faîtière. Les rencontres régulières avec les présidents des sections romandes ont permis d'y voir un peu plus clair et, surtout, de présenter une analyse et des actions communes face au projet de la LPPC. Pour beaucoup, après 40 ans d'existence, la PCI mérite bien un lifting... mais on peut s'interroger sur les finalités de la cantonalisation ainsi mise en place. Les risques d'une banalisation des acquis techniques et organisationnels accumulés au cours des années et ceux liés à une